



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

**PORT RHENAN DE COLMAR / NEUF-BRISACH
EVOLUTION DE LA GOUVERNANCE ET PROROGATION DE LA CONCESSION
ACTUELLE**

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. DELMOND donne procuration à M. STRAUMANN, Président du Conseil départemental.
M. VOGT donne procuration à Mme VALLAT.

EXCUSES :

Mme BOHN, M. HABIG, Mme RAPP.

La Commission permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- soutient auprès de l'Etat la demande de prorogation de la concession du Port Rhénan de Colmar/Neuf-Brisach jusqu'au 1^{er} janvier 2019, le temps de définir les modalités de sortie du Département, notamment financières, et de créer le Syndicat Mixte Ouvert (SMO),

- décide, à l'unanimité, de ne pas recourir au vote à bulletin secret et désigne Monsieur Michel HABIG et Madame Betty MULLER, délégués actuels du Département au Conseil d'Administration du Port, pour représenter le Département dans toutes les instances de réflexion ayant en charge de définir les nouvelles instances de gouvernance du Port Rhénan.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité